Envoyé en préfecture le 08/10/2025
Reçu en préfecture le 08/10/2025
Publié le
ID : 044-214400236-20251001-20251011-DE

DEPARTEMENT de LOIRE ATLANTIQUE
Arrondissement de CHATEAUBRIANT-ANCENIS
COMMUNE de BOUVRON

Ref : 2025-10.11

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du 1er octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 1er octobre à vingt heures, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil Municipal de Bouvron, sous la présidence de Monsieur Emmanuel VAN BRACKEL, Maire de Bouvron, dûment convoqués le 26 septembre deux mille vingt-cinq.

En présence de :
M. Emmanuel VAN BRACKEL, M. Francis BLANCHARD, Mme Laurence LE PENHUIZIC, M. Jacques POUGET, Mme Clotilde SHAMMAS, M. Thierry MÉNORET, M. Sylvain MALO, M. Xavier SAMZUN, Mme Mercedes DUFOUR-GATTI, Mme Caroline GASTARD, M. Gaël CHARRIAU, M. Emmanuel ROUILLE, Mme Sabine BAILLERGEAU-STEFFEN, Mme Corinne REULIER, M. Shamy RAVDJEE, M. Albert BICHON, M. Max PIJOTAT et Mme Murielle LECLERC, Mme Héloïse PIERRE et M. Jérôme LE MENE.

Excusés : M. Jeremy JEUSSET ayant donné pouvoir à M. Gaël CHARRIAU, Mme Maud BORE ayant donné pouvoir à Mme Caroline GASTARD.

Absente : Mme Armelle LORIEUX-WOLFF.

Secrétaire de séance : Mme Caroline GASTARD.

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu l'article 313-1 du code général de la fonction publique
Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.332-13, L.332-23, L.332-24 ;

Conformément à l'article 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.
Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

À la suite de départ en retraite, mais également du changement de grades de plusieurs agents, le tableau des effectifs (cf. annexe) de la commune a été mis à jour et soumis à l'avis préalable du CST départemental qui a rendu un avis favorable.

Envoyé en préfecture le 08/10/2025
Reçu en préfecture le 08/10/2025
Publié le
ID : 044-214400236-20251001-20251011-DE

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

-d'adopter les propositions de modification du tableau des effectifs qui prendront effet au 1er octobre 2025.

- d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire

Emmanuel VAN BRACKEL

